

Blythe Alice Raviola

De l'osmose à la séparation. La construction de la frontière entre la France et le Piémont-Savoie (XVI^e-XVIII^e siècles)

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Blythe Alice Raviola, « De l'osmose à la séparation. La construction de la frontière entre la France et le Piémont-Savoie (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 20 mai 2014. URL : <http://cdlm.revues.org/5619>

Éditeur : Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

<http://cdlm.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://cdlm.revues.org/5619>

Document généré automatiquement le 20 mai 2014. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Blythe Alice Raviola

De l'osmose à la séparation. La construction de la frontière entre la France et le Piémont-Savoie (XVI^e- XVIII^e siècles)

Pagination de l'édition papier : p. 271-289

- 1 Depuis une vingtaine d'années l'historiographie a consacré une attention particulière au thème des limites et des frontières, thème qui se prête tout à fait à des lectures interdisciplinaires et à l'analyse de problèmes d'envergure plus vaste : de la formation des États nationaux au début de l'époque moderne à la création, à l'intérieur de ceux-ci, de subdivisions administratives de plus en plus articulées ; de l'assimilation d'espaces originellement autonomes aux retombées sociales, économiques et culturelles de ces processus. Dans ce sens, le cas de la construction de la frontière occidentale des territoires de la maison de Savoie entre le XVI^e et le XVIII^e siècle apparaît emblématique non seulement en raison des rapports de force complexes entre la France et le petit duché limitrophe, mais aussi du fait du rôle joué par les Alpes dans la définition progressive de la ligne de frontière.
- 2 Cette thématique doit être abordée non seulement à la lumière des résultats obtenus à Utrecht (1713) – avec l'identification (chargée d'ambiguïté) de la chaîne montagneuse comme élément naturel de séparation – mais aussi et surtout dans sa lente évolution à partir de la première moitié du XVI^e siècle. Si l'on considère dans le temps long les relations entre la France et l'État de Savoie, sans négliger les années des guerres dramatiques d'Italie, il est en effet possible de saisir des deux côtés, quoique dans une direction opposée, une première volonté de réunir ses propres domaines en y incluant la frontière alpine. Cette dernière, identifiable par la bande de territoire comprise entre le Comté de Nice et la Savoie, présentait à l'époque des caractères similaires sur les deux versants : une osmose de nature économico-commerciale, confessionnelle et culturelle qui se manifestait de manière évidente, par exemple, dans le marquisat de Saluces ou dans les vallées vaudoises. C'est en effet le contrôle géopolitique et religieux des deux zones qui a déclenché les guerres franco-savoyardes de la seconde moitié du XVI^e siècle et marqué, après la Paix de Lyon (1601), un nouveau cours dans les projets de redéfinition territoriale des espaces piémontais.
- 3 L'objectif de la présente contribution est d'observer les modifications de la frontière comme objet – grâce à une bibliographie sur ce thème qui enregistre ces dernières années un sensible accroissement¹ – en reconstruisant les vicissitudes qui conduisirent à la cession réciproque d'éléments fondamentaux des deux États (Tende, Bresse, Bugey, Valromey) et à la réorientation nécessaire vers l'Est de la politique expansionniste du duché de Savoie. Et c'est sans oublier que des rapprochements momentanés entre des souverains inégaux mais proches (notamment Henri IV et Charles-Emmanuel I^{er}, par exemple, et à l'occasion des noces entre Christine de Bourbon et Victor-Amédée I, qui influencèrent énormément le goût de la cour de Turin) continuèrent à rendre vivante et perméable une frontière radicalisée surtout dans la contemporanéité.

Osmose et fluidité

- 4 La plupart des études réalisées sur la cour de Savoie entre la fin du Moyen Âge et le début de l'ère moderne, qu'elles soient datées ou récentes, à caractère académique ou non, convergent vers l'importance d'une donnée : le caractère itinérant de la cour, qui pour cette raison doit être analysée en tenant compte de sa composition et sa décomposition, de sa multiplication, de ses pérégrinations entre Chambéry, Verceil, Turin et autre². Elle était le reflet d'une dynastie qui sut transformer son habitat de provenance – les Alpes – en un espace d'appellation transfrontalière articulé mais gérable et qui, du moins pendant les siècles de la première consolidation (xiii^e-xiv^e), misa délibérément sur la construction d'une bande

territoriale reliant la montagne à la mer et, à travers les voies de communication qui la traversaient, se dilatant vers la plaine piémontaise. L'expression utilisée par la chancellerie turinoise, notamment entre le xve et le xvi^e siècle, pour indiquer les zones d'influence sur les deux versants, « en deçà » et « au-delà des monts »³, en est la preuve concrète.

5 Le processus partit de très loin et il connut l'un de ses moments cruciaux dans l'acquisition de Nice et du Comté de Nice. Comme chacun sait, le Comté fut assigné en reddition aux comtes de Savoie en 1388⁴, posant aussitôt le problème de la façon de contrôler un territoire séparé et lointain, et doté de structures internes de type français. La solution la plus immédiate consista à recourir à un délégué comtal, investi des pouvoirs de lieutenant ou de gouverneur (l'évolution terminologique des fonctions est également indicative) et destiné à la résidence in loco. J'ai déjà examiné ailleurs le rôle des gouverneurs de la zone et je me suis concentrée en particulier sur le cas des Grimaldi di Boglio qui maintinrent leur fonction pendant plusieurs dizaines d'années tout en continuant à exercer un pouvoir seigneurial dans la région et à représenter une épine dans le pied de l'autorité civile et ecclésiastique que les ducs de Savoie auraient bien voulu imposer. Je me limiterai ici à rappeler que la diffusion du culte réformé parmi les élites locales et, avec une immanquable retombée vers le bas, dans de vastes couches de la population du Comté de Nice, est justement symptomatique de la fonction d'espace à maille large remplie par la frontière avec le Dauphinois frappé, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, par l'arrivée des huguenots et des guerres intestines de religion.

6 Cela ne signifie pas que l'existence d'une zone franche, notamment en matière confessionnelle, soit tolérée et que l'on ne ressente pas le besoin politique de définir, séparer, bref exclure des ferments d'instabilité sociale en les chassant au-delà d'une limite plus nette. Pour cette raison, l'analyse de la frontière avec l'actuelle Ligurie – avec une attention particulière pour les transits de toute nature (militaires, économiques, hérétiques) – mériterait davantage d'approfondissements⁵ : en effet, il ne semble pas incorrect d'affirmer qu'à partir de là, avec une évolution Sud-Nord, ont été jetées les bases du recomptage des domaines des Savoie au xvi^e siècle. D'un point de vue symbolique, on peut évoquer l'arrivée triomphale d'Emmanuel-Philibert à Nice en 1560 puis sa lente remontée vers Turin pour reprendre possession et connaissance des domaines reçus en héritage. En revanche, d'un point de vue politico-diplomatique, il faut citer les lourdes manœuvres dont usa le duc pour acquérir La Brigue, Tende et le Maro à Renata Lascaris (1575)⁶ et, au moins à partir de la moitié du xvi^e siècle, les tentatives (qui se soldèrent par des échecs) mises en œuvre pour entraver le passage du marquisat de Finale à l'Espagne. La thématique s'élargit si l'on considère aussi la tentative de contrôle des fiefs impériaux qui se concentraient aux confins du Comté de Nice, de la République de Gênes et du domaine de Coni. De moindre importance territoriale par rapport au marquisat de Finale, lui aussi de nature impériale, tout comme la principauté Doria de Dolceacqua ou le marquisat de Zuccarello, appartenant aux Del Carretto, ils interrompaient la continuité des domaines de Savoie et de Gênes, constituant une menace concrète pour les manœuvres de réorganisation administrative et fiscale.

7 Il faut également citer les investissements à caractère militaire qu'Emmanuel-Philibert consentit à partir des années 1560⁷ ; la plupart des interventions concernèrent la remise en état et la consolidation des fortifications situées dans la zone frontalière⁸, réalisées avec le soutien des gouverneurs envoyés sur place. Occupés à ravitailler en munitions les forteresses et à maintenir les garnisons, les gouverneurs furent peut-être les premiers à mûrir une conception à la fois physique et politique de la frontière, ayant affaire presque quotidiennement aux problèmes que celle-ci engendrait. L'exemple de quelques lettres écrites au duc depuis les forteresses de montagne suffira pour saisir la familiarité (mêlée toutefois de méfiance) avec les questions de transit, de défense, d'urgence de guerre qui touchaient de près la frontière. Le capitaine général de l'artillerie en Savoie Gabriele Busca, gouverneur de la citadelle de Bourg-en-Bresse et du fort de Montmélian entre 1573 et 1576, signala plusieurs fois la difficulté de transport d'armes et de munitions sur la chaîne des Alpes ; il fit parfois arrêter des marchands français qui tentaient de transporter des barils de poudre vers le Rhône sans avoir de papiers en règle⁹. Toujours en 1594, depuis Chambéry et en pleine guerre de Provence, il alerta

l'infante Catherine à propos du danger d'invasion que courait la Savoie : les troupes françaises campées à « Nantua, en Bresse et en Bourgogne » menaçaient d'attaquer et il fallait renforcer Montmélian et Chambéry car « les maux doivent être extirpés dès l'origine, car plus ils vieillissent, plus il est difficile de les éliminer et il est plus facile d'arracher une petite verge avec une main qu'un vieil arbre avec plusieurs »¹⁰.

8 Les gouverneurs de la ville et de la citadelle de Coni percevaient la frontière dans la mesure où, la France étant bouleversée par les luttes intestines entre catholiques et calvinistes, elle était franchie par des minorités religieuses en fuite et par quelques espions en quête d'informations stratégiques. Comme l'écrivit le capitaine Pietro Pellazza en 1573, dans un style secret, « Mgr. de Sant, provençal, chef des huguenots, est venu ici, incognito, pour reconnaître ce lieu, ce qui peut bien être le cas, car il n'y a pas de gardiens aux portes de cette ville, et le jour du marché il entre toutes sortes de personnes avec plusieurs types d'armes »¹¹. Le risque était permanent, tout comme la pénurie de moyens : « Les huguenots doivent investir Coni ou Savigliano ou Dronero d'ici mercredi prochain : je suis sur mes gardes »¹².

9 Il existe de nombreux témoignages de ce genre mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que les termes « frontière » et « limite » n'apparaissent que rarement, pour ne pas dire jamais, dans le jargon de ceux qui les fréquentaient ou les défendaient habituellement. Il s'agissait d'éléments encore fluides, réels certes, mais non résolument tracés sur la carte ou balisés par des bornes et des piquets. Ainsi, des zones entières devenaient des espaces frontaliers susceptibles de modifications liées aux résultats des mouvements de l'« ennemi », mot en revanche très utilisé pour désigner celui qui se trouvait au-delà des domaines de Savoie encore peu compacts.

10 Le marquisat de Saluces complète le tableau de la fragmentation territoriale du XVI^e siècle. L'historiographie de ces dernières années l'a présenté comme petit état indépendant¹³. En 1548, à l'extinction de la dynastie dominante, il subit l'occupation des Français par Henri II de Valois¹⁴. Sa valeur de zone frontalière, aux confins de la Provence et du Dauphinois, émergea également dans ce cas pendant les années des guerres de religion en France et, justement en s'appuyant sur cette caractéristique, déclarant qu'il voulait le protéger contre la diffusion de l'hérésie, Emmanuel-Philibert eut beau jeu de revendiquer le marquisat de Saluces et de redéfinir ainsi les contours de son duché.

L'acquisition du marquisat de Saluces et la définition de la frontière au XVII^e siècle

11 Comme l'a montré Pierpaolo Merlin, l'aspiration à la possession du marquisat de Saluces – l'une des nombreuses entités territoriales autonomes qui retombaient dans le Piémont « en deçà des monts » – « constituait le pan le plus important d'un projet ambitieux visant à l'expansion de l'État de Savoie vers la mer »¹⁵. Comme chacun sait, la réalisation de l'objectif fut lente, coûteuse et sanglante, au prix de la pénible guerre de Provence, qui éclata en 1588, et des exténuantes négociations menant à la paix de Lyon (1601).

12 On a beaucoup écrit sur les résultats des pourparlers et Merlin lui-même met en garde contre les interprétations préconçues et emphatiques d'une certaine historiographie « pro-Savoie » qui lut dans l'acquisition du marquisat un tournant dans l'orientation italienne de la politique étrangère des ducs de Savoie¹⁶. Certes, la cession de Bresse, Bugey et Valromey décrétée en échange du marquisat de Saluces brisa la tradition transalpine séculaire du duché, imposant la renonciation à un bassin économique et fiscal jusqu'alors de grande importance et la recherche de nouveaux outils administratifs pour le contrôle des territoires confisqués.

13 Il faut toutefois remarquer que simultanément Charles-Emmanuel I^{er} misa sur le renforcement du Comté de Nice, déjà tête de pont des manœuvres de guerre et contigu aux fiefs Doria et Del Carretto qu'il espérait encore assujettir en reconnaissance du vicariat impérial. Les investissements dans la zone, qui consistèrent surtout dans le développement du port de Villefranche et du réseau routier qui conduisait de la mer au domaine de Coni¹⁷, confirment l'intention de consolider non seulement le contrôle de la côte – troublé, du reste, par des Monégasques et des Génois – mais aussi le précieux couloir des Alpes-Maritimes qui continua,

pendant tout le XVII^e siècle, à être occupé par des forts et des gouverneurs de tout premier ordre¹⁸.

14 Frontière confessionnelle par excellence, notamment dans les vallées vaudoises, mais aussi dans le Comté de Nice et le marquisat de Saluces déjà évoqués¹⁹, celle avec la France prit une connotation de frontière militaire, ponctuée de forts qui se dressent encore à présent des deux côtés et souvent franchie par les troupes françaises tout au long d'un XVII^e siècle terrible et interminable. Dans ce sens, le changement d'alliances qui porta Charles-Emmanuel I^{er}, à l'occasion de la seconde guerre du Montferrat – un autre territoire qui joua un rôle de frontière, quoique « interne » –, à se rapprocher de l'Espagne au terme de trente ans ou presque de politique pro-gallicane coûta cher à son fils Victor-Amédée qui fut obligé, suite au Traité de Cherasco (1631), de céder à son proche allié la place forte de Pignerol. À y regarder de près, il s'agissait d'une imposition qui répondait davantage à des logiques du XVI^e siècle – pendant le XVII^e l'Espagne et la France avaient conquis et retenu longuement des places fortes de la maison de Savoie à utiliser contre l'adversaire – qu'à l'usage d'échanges territoriaux qui s'affirma ensuite au XVIII^e siècle ; mais il se créa ainsi une enclave que Claudio Rosso a opportunément définie comme une « gênante épine dans le pied »²⁰ et qui allait tourmenter la maison de Savoie jusqu'à la fin du siècle. Cette enclave eut un poids non seulement dans l'imaginaire historiographique a posteriori – il suffit de penser à la légende du masque de fer – mais aussi une lourde incidence sur la liberté d'action du gouvernement de Turin le long de l'axe qui séparait la capitale de la frontière occidentale.

15 Pignerol représentait la porte d'entrée en Italie que Richelieu, comme cela a été récemment démontré, considérait sans aucun doute comme « le cœur du monde » et la clé du contrôle politique de l'Europe entière²¹. Bien entendu, plus qu'un équilibre, cela signifiait une possibilité de conquête au détriment de la suprématie espagnole, du reste déjà compromise, et pour le duché de Savoie et le proche Montferrat, passé à la branche cadette des Gonzague-Nevers, la francisation devint immédiatement plus concrète. Évidemment, les voix des auteurs de traités et des « aventuriers de la plume » ne manquèrent pas de se faire entendre. Ceux-ci dénonçaient ce coup d'éclat comme une véritable invasion. Prenons par exemple un Discours inédit dédié par Camillo Olgiati, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare et auditeur général de l'artillerie²², à Victor-Amédée I^{er} ²³. Montrant avec une insigne flatterie qu'il comprenait les raisons qui avaient poussé le duc à céder l'avant-poste piémontais (« la louange qu'on doit aux mérites de V.A.R. d'avoir épargné ces dangers à l'Italie »), l'auteur se fixait le but de « frapper le cœur de la France par mes mots et avoir la chance de la persuader de restituer cette place ». Proposant donc ses services au souverain dans le désir de lui complaire qui « s'accroît comme les fleuves qui sont d'autant plus riches en vagues quand ils s'éloignent de leur source », Olgiati attaquait durement la grande puissance en particulier sur deux éléments : l'appartenance naturelle et légitime de Pignerol aux anciens domaines de Savoie et l'outrecuidance de la France qui l'avait facilement et lâchement emporté sur son voisin plus faible. Dans une optique clairement anti-espagnole des vicissitudes italiennes et internationales et non sans faire un clin d'œil également à Louis XIII, le polémiste écrivait qu'il voulait « confondre la France, Sire, avec la majesté de Votre nom » et non pas par ses exploits militaires victorieux (« pas parce que vous avez pris La Rochelle avec tant d'autres places si importantes et que de là Vous avez gagné, rapide comme l'éclair, Casale, pour en faire le siège »). Jouant à armes inégales et ayant du mal, du reste, à jouer des coudes dans le Montferrat et à Mantoue, la France avait fait appel à la « tricherie, tout le monde sachant que le cardinal de Richelieu se tourna soudainement vers ce projet après avoir convenu avec le sérénissime de Savoie de marcher le long de son État vers Casale ». Le rappel à un simple droit de passage rendait évident aussi bien le devoir de restituer Pignerol – devoir accentué par la « parentèle étroite que les deux couronnes ont renouvelée » – que la perception d'une limite désormais assez nette entre les deux versants des Alpes. Finie l'époque des exploits d'Hannibal et de Charles VIII et forte de celle du Saint-Empire Romain avec ses desseins de paix universelle, l'Italie, quoique divisée en plusieurs principautés, aurait dû se méfier des

Français et les éloigner de Pignerol. D'après Olgiati, il n'existait aucune difficulté liée à la contiguïté des deux États :

Je m'arrête ici sans parler des cris de ceux qui fondent leurs espoirs de victoire [...] dans la proximité entre la France et l'Italie et qui pensent que celle-ci la frappe et l'opprime ; tout le monde sait que les flèches qui frappent de près ne prennent pas un élan et une force suffisante pour se planter suffisamment dans la cible qu'elles frappent.

- 16 Mais les ouvrages de polygraphes méconnus ne sont pas les seuls à nous rappeler la radicalisation progressive des barrières frontalières. Une remontrance faite au roi par la ville de Lyon en 1632, à quelques mois du Traité de Cherasco, renvoie à l'usage du commerce transfrontalier menacé par le renforcement des mesures douanières édictées par Paris²⁴. Les Lyonnais en appellent aux privilèges de la fin du Moyen Âge en vertu desquels ils pouvaient vendre leurs produits en « Flandres, [au] Levant et autres lieux estrangers » sans charges ou avec de fortes réductions sur les impôts iniques appliqués aux biens d'exportation : vu l'augmentation de 15 % qui venait d'être décrétée, « de sorte que le négoce de Flandres, que l'on évalue à plus d'un million d'or dans Lyon tous les ans, commence à changer de route... et a[u] lieu de traverser toute la France et l'enrichir par ce passage, prendra le chemin de Flandres par la Lorraine, la Franche-Comté, Lucerne et de là en Allemagne, ou à Turin pour l'Italie et à Nice pour l'Espagne ». Il en aurait été de même pour 700-800 ballots de soie qui arrivaient d'Italie septentrionale au marché de Lyon, ou pour les draps et les produits précieux vendus dans les marchés citadins à des exportateurs espagnols, anglais, allemands, piémontais avec une forte retombée économique pour la ville et la province. Il s'agissait d'un bassin commercial pourvu d'une importance vitale : « la fabrique des toilles et fustaines nourrit tout le plat pays de Beaujolois, partie du Lyonnais et plus de dix mille personnes dans la ville de Lyon [...] ». Tout ceci risquait d'être ruiné tout comme la production de « mercerie, grosserie, ioüallerie qui vient de Paris pour estre vendu par les merchants de Lyon aux espagnols et piedmontois ». Mais au niveau des échanges, mis à part les études d'Enrico Stumpo sur la vitalité commerciale pendant les années des guerres combattues par Charles-Emmanuel I^{er}²⁵, l'historiographie italo-française attend encore d'être renouvelée.
- 17 En revanche, la frontière comme espace franc a été davantage considérée sous l'angle des mouvements religieux auxquels on a déjà fait allusion. La riche tradition des études sur les vallées de Pignerol a permis de révéler, aux yeux des institutions publiques et ecclésiastiques, que les Alpes apparurent comme un rempart naturel contre l'infiltration des mouvements réformés suisses et français et qu'à travers des accords avec l'Église de Rome et un système de missions gérées par des ordres réglementés selon des points stratégiques, on tentait d'enrayer l'entrée des huguenots et de convertir les Vaudois de manière forcée. En réalité, d'après des données, dont certaines sont assez récentes²⁶, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la bande alpine garantit aux populations locales une grande marge de manœuvre en matière religieuse ; le seul fait que les vallées Chisone, Germanasca et Pellice soient encore à présent appelées Vallées vaudoises – nom qui s'affirma justement dans les traités et dans la cartographie du XVII^e siècle²⁷ – rend évidente l'identification de la zone avec la pratique d'un culte que ni les Français tenant garnison à Pignerol ni les administrateurs et le clerc de Savoie ne réussirent à extirper complètement.
- 18 Avec la montée au pouvoir de Victor-Amédée II de Savoie et les changements soudains qu'il opéra en matière de politique étrangère, l'attention prêtée aux frontières militaires se raviva. Lorsqu'éclata la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la Savoie et Nice furent occupées par les troupes de Louis XIV avec une relative facilité et entre 1690 et 1695 l'armée française commandée par le général Catinat déclencha de violentes attaques contre le Piémont, conquérant Montmélian, assiégeant Coni et arrivant même jusqu'au Montferrat – frontière intérieure par excellence des espaces de Savoie – pour prendre la citadelle de Casale²⁸. Quand s'achevèrent les hostilités, le duc obtint la restitution des places occupées et de Pignerol (1696), mais il acquit aussi une nouvelle perception de la faiblesse de la frontière occidentale de son État, devant être réaménagée sur la base d'accords internationaux et non pas de pratiques coutumières.

Le problème de la frontière naturelle et les ajustements du XVIII^e siècle

- 19 Dans l'introduction, j'ai fait allusion à l'attention qui était de nouveau accordée à la frontière franco-savoyarde par des chercheurs de différentes disciplines. Parmi les contributions les plus significatives, il faut citer celles de Paola Sereno, Elisa Mongiano, Donatella Balani et, au niveau documentaire et cartographique, celles d'Isabella Massabò Ricci et de Paola Briante. Un rapide compte-rendu des résultats acquis grâce à leurs travaux permettra de faire le point sur l'état des recherches et d'observer que le processus de définition de la frontière comme objet ne s'est pas réellement achevé avec le XVIII^e siècle.
- 20 Par le Traité d'Utrecht, comme l'ont remarqué Mongiano et Balani, on arriva à la volonté d'« établir une frontière rationnelle »²⁹. À la suite des accords de paix, la France restitua définitivement Pignerol au Piémont mais elle céda aussi les vallées d'Oulx, Bardonnèche, Césanne et Casteldelfino ainsi que les forteresses d'Exilles et de Fenestrelle. De son côté, Victor-Amédée II donna en échange la vallée de Barcelonnette avec les douze communautés qui lui appartenaient et qui revenaient à la Provence. L'échange ne fut pas équitable : les villages confisqués par le Piémont-Savoie étaient au nombre de trente-deux, et tous plus importants que ceux perdus. Toutefois, cela n'empêcha pas, après l'échange, la naissance de conflits pour la possession d'Entraunes et Saint-Martin, dépendant de Barcelonnette mais séparés de la petite ville par les montagnes.
- 21 Sans entrer dans le détail de vicissitudes déjà largement décrites, il faut rappeler que dès les années des guerres de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne, certaines localités frontalières avaient fait montre d'irritation devant le statu quo, souhaitant (voire projetant) des changements susceptibles de garantir une amélioration de leur sort. Certaines lettres anonymes, par exemple, *Memorie concernenti la rivolta della contea di Saulx et paesi adiacenti alla Durenza, sitti in Provenza ai confini di Gap*³⁰, datant de 1706, exposent le pillage des « salinières » de Berra perpétré au mois de juillet par Roccas, de Sauze, en compagnie d'une soixantaine d'hommes armés, et leurs plans : « à la nouvelle de l'approche des Français vers Turin, une consternation générale étant née en France », non seulement Roccas – démarqué par un certain « sieur Rachis, originaire de Racconigi » qui s'était rendu dans cette zone « en raison de quelques intérêts laissés par l'un de ses oncles mort en France » –, se résolut à attaquer de nouveau les salines, mais il proposa d'acheter des armes à distribuer à la population avec les bénéfices de la vente du sel volé de manière à ce que le duc de Savoie puisse « soit par des secours effectifs ou par une diversion de sa part, fomenter la révolte ». La difficulté des conditions environnementales était évidente :

Le comté de Sauze et les pays limitrophes touchent au nord le Dauphiné qui s'étend vers Grenoble, à l'ouest le comté d'Avignon, au sud le reste de la Provence dont il fait partie, bien qu'enclavée au sein du Dauphiné, et il a là pour limite la Durance, et à l'est aussi le Dauphiné, allant vers Gap et se séparant du territoire de Gap par le cours de l'Asse [Saleau dans le texte italien. N.d.T.], qui se déverse dans la Durance à proximité de Sisteron. Il a des montagnes de tous les côtés si âpres et d'une telle démesure qu'elles sont presque impraticables, et il n'y a pas à craindre une quelconque force ennemie car ces peuples sont armés ; on ne voit que de roches et de montagnes couvertes de bois très caillouteux que nous appelons lose en Piémont et celui qui pense avancer d'un pas se retrouve deux pas en arrière.

- 22 Toutefois si Victor-Amédée II l'avait voulu, Roccas et ses compagnons auraient garanti le passage de ses troupes par le col alpin et ils se seraient occupés de leur ravitaillement en prélevant des biens de première nécessité en Languedoc ; de fait, « les camisards du Languedoc, qui semblaient éliminés en apparence, pourraient se réveiller avec la révolte des frontalières (n'ayant été jusqu'à présent qu'assoupis par la force supérieure à la leur) et unir leurs armes à celles des révoltés de Sauze ». Les rebelles semblaient optimistes : « une fois la révolte commencée, on pense que le pays aura dix milles hommes valides en armes en sus du nombre des frontaliers voisins qu'on espère. Ce sont des peuples qui tolèrent mal les charges, surtout sur le sel, et il ne dépend que de S.A.R. de les recevoir sous la protection royale ». S'il apparaît paradoxal que l'enclave française demande du soutien pour une guerre du sel à l'État qui en avait vécu une, endémique, pendant les vingt années précédentes³¹, c'est la donnée de la

possible « récolte des frontaliers voisins » qui est mise en relief dans ce contexte : la frontière – jugée difficilement franchissable – commençait à se manifester dans son caractère artificiel et ceci apparaissait évident même vu du bas. Il semblait peu logique que des localités disposées sur les deux versants des montagnes dussent dépendre du pouvoir le plus lointain ; comme des intérêts purement économiques et commerciaux étaient en jeu, la possibilité de modifier les aménagements du territoire, en recourant, si nécessaire, à la violence, commençait à être envisagée.

23 Il reste naturellement à comprendre s'il s'agissait d'un épisode isolé ou si, au contraire, il était emblématique des humeurs de toute la bande transfrontalière, exacerbées par la dureté des opérations de la guerre de Succession d'Espagne. Il a toutefois été démontré que le Traité d'Utrecht qui s'ensuivit et qui eut un poids fondamental dans la redéfinition des frontières franco-savoyardes, ne tint pas vraiment compte des villages alpins habitués à se présenter comme des espaces frontaliers. En effet, bien que les partages aient été décrétés sur la base du concept, progressivement dominant, de « frontière naturelle »³² et plus précisément en suivant le critère des « eaux pendantes », le résultat fut une ligne artificielle qui finit, à cause de connaissances techniques encore approximatives, par couper en deux les crêtes des montagnes, négligeant l'existence d'enclaves petites mais exprimant leurs revendications.

24 Cette donnée émerge des recherches de Donatella Balani sur Entraunes et Saint-Martin, cédés à la France en 1713 mais récupérés par Victor-Amédée II en 1718 et encore plus de l'analyse du Traité de Turin du 24 mars 1760 à travers lequel, après dix ans de relevés cartographiques, la frontière fut rétablie le long des rivières du Var, de l'Esteron et du Riolan et le Rhône devint la ligne de séparation – naturelle ou présumée comme tel – entre la France et la Savoie³³.

25 Le gouvernement de la Savoie à l'époque moderne doit encore être étudié avec attention, mais il est indéniable que cette zone, pour autant qu'elle soit affiliée au Piémont par tradition, renfermait les caractéristiques d'une enclave destinée à s'en détacher : tout d'abord par la langue, puis le système économique, le réseau de relations économiques et commerciales avec des villes françaises et suisses, la marginalisation progressive de Chambéry en tant que ville de l'appareil gouvernemental de la maison de Savoie³⁴, l'intérêt trop discontinu pour les forts de montagne. Ce n'est pas un hasard si, pendant la guerre de Succession d'Autriche, l'Espagne pénétra en Savoie avec facilité et l'occupa pendant près de six ans (de 1742 à 1748)³⁵. D'espace d'osmose et de lancement pour la dynastie – encore relativement respecté au XVI^e siècle³⁶ –, la zone s'est transformée en frontière faible, de surcroît habitée par des sujets désormais démoralisés et mécontents. On peut saisir quelques traces de cette insatisfaction vis-à-vis de l'aménagement politico-administratif de Savoie – également enregistrée dans la Vallée de Suse³⁷ – entre les lignes des nombreux ajustements frontaliers qui concernèrent encore, de 1762 à la fin du siècle, la frontière franco-savoyarde et le Comté de Nice. Par exemple le creusement d'un canal reliant le Guières au Rhône, dont les travaux furent interrompus en 1765 à cause d'effondrements provoqués à Saint Genis, en Savoie, créa de nombreux problèmes³⁸.

26 Par ailleurs l'imposition de contrôles triennaux le long de la frontière, décrétée par le Commissariat général des frontières (institué en 1742), laisse entrevoir la nécessité de vérifier l'aménagement territorial de localités encore dépourvues de cartes et de mesure cadastrales. C'est ainsi que pendant la saison des grandes enquêtes d'Intendance³⁹, la vallée de Suse, le marquisat de Saluces, le domaine de Coni et le Comté de Nice furent surveillés à plusieurs reprises en vue de trouver d'éventuels foyers de désapprobation ou de tensions internationales. À vrai dire, deux notes d'information méritant une brève analyse reflètent une situation de relative tranquillité. La première, rédigée par le jeune Gian Francesco Galeani Napione en 1782, concerne la Vallée de Suse et plus précisément les lieux de frontière compris entre Bardonnèche, Oulx et Césanne : « entre les susdites communautés limitrophes aussi bien de nos états que des états étrangers – informe Napione – il n'y a jamais eu de difficulté relativement aux limites et des frontières après la fixation de celles-ci »⁴⁰. Le traité de 1760 fonctionnait et grâce au respect de ses articles même la querelle qui durait depuis des années entre Plampinet, en France, et Thures, concernant l'usage de certains pâturages, s'était apaisée (en 1766) ; il n'en restait pas moins que les Français omettaient parfois de payer les droits de passage

sur des terrains piémontais à maints égards. Mais des zones d'ombre persistaient également dans d'autres villages : « La communauté de Novalesa ne possède aucune carte territoriale, ni aucun droit envers la communauté de Lambourg... Toutefois ces limites ne sont réglementées ni par l'existence de termes de séparation ni par aucun titre connu par la communauté, bien au contraire elles sont incertaines et controversées ». Les doutes concernaient notamment la possession de Pian Nicolao, sur le Mont Cenis, que revendiquait la localité de Ferrera, dans la Val Cenischia, contre Lambourg, « et pour donner un quelque fondement à sa prétention elle fait valoir la donation faite par Charlemagne au monastère de la Novalesa, où on doit lire a valle fontis Cinischiae usque ad petram strictam, Pietra Stretta, région du territoire de cette ville [Suse] située derrière le fort de la Brunetta vers Mompantero ». En plus de l'autorité de la tradition invoquée, Ferrera en appelait également à des usages douaniers d'un passé plus récent : entre-temps on donnait « pour certain qu'anciennement l'abbaye de Novalesa étendait son domaine sur le lac de Montcenis où elle tenait une petite embarcation et il y a eu à cet égard un litige entre elle et la communauté de Lamborgo », suivie entre 1730 et 1740 par le président de la Chambre, le comte de Caselette, mais jamais réellement résolue. On croyait « en outre qu'il existait anciennement une douane du Piémont sur le Montcenis à proximité de la grande croix et sur le site où l'on voit encore les vestiges de la [...] fabrique appelée vulgairement Lapita, mais l'on n'en a pas de preuves en dehors de la simple tradition accréditée par la dénomination du site qui, selon le langage commun, qui en quelque provinces de la Savoie signifie "douane" ». Il aurait été bien difficile de trancher les doutes qui subsistaient relativement aux usages en matière de douanes sur la frontière alpine en imposant par le haut un tracé linaire, sans prendre en compte les pratiques cumulées au fil des siècles.

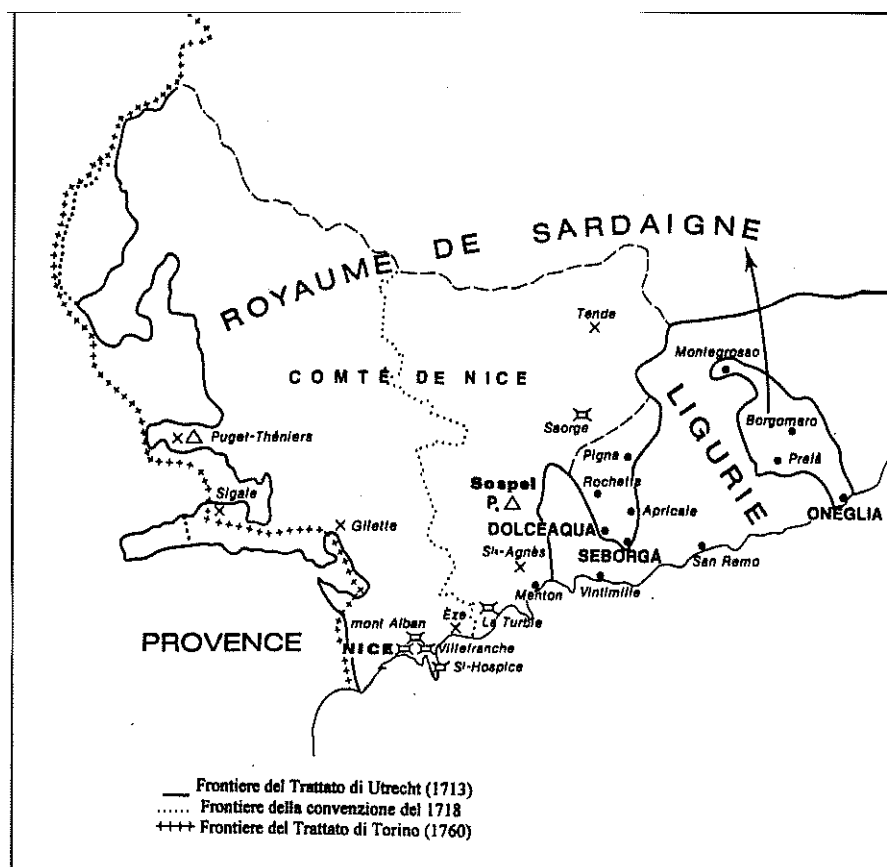
27 Il en est de même pour le Comté de Nice à propos duquel, en 1783, le sous-intendant Rossetti de Castelnovo écrivit un rapport détaillé⁴¹. Même dans cette zone, les controverses à caractère territorial avec les villages français limitrophes avaient été pour la plupart pacifiées : le Var et l'Esteron continuaient à faire office de frontière entre la ville de Nice et la Provence, et les bornes plantées en 1760 demeuraient. Cependant la frontière avec la République de Gênes était encore instable : les habitants de Seborga étaient opprimés par ceux de Colla et - Vallebuona pour la possession d'une forêt et entre la Dolceacqua de la maison de Savoie et Camporosso de la République de Gênes, après des dizaines d'années de frictions, Rossetti informait candidement que s'était créée une sorte de bande de respect, un « site intermédiaire » où « aussi bien les sujets de S.M. que les Génois s'abstiennent de faire des arrestations ni autres atteintes à la juridiction de sorte qu'on le considère comme un terrain ni de l'une ni de l'autre communauté ». Les potentialités conflictuelles inhérentes à un accord de ce genre sont évidentes et il n'est pas étonnant que le Royaume de Sardaigne n'ait jamais réussi à mettre au point un traité de règlement des frontières avec Gênes⁴².

28 Mais pour en revenir à la frontière occidentale, il est impossible de ne pas mentionner la crise de l'Ancien Régime. En effet, les divers procès-verbaux pour l'établissement de la « nouvelle démarcation avec la France » datent de 1797-1798 ; à cette occasion l'ingénieur topographe Conti eut la tâche de « lever géométriquement le plan du col de la Madeleine ou de l'Argentière qui sépare la valle de la Sture, au Piémont, avec celle de l'Arche, en France » et de reconstruire les termes établis en 1718 et en 1760⁴³. Les comptes-rendus de sa campagne de relevé laissent entrevoir la fin de l'époque des rapports de bon voisinage : certaines communautés françaises situées à la frontière, désormais converties à la langue et au calendrier de la République, avançaient maintenant de nouvelles questions sur l'appellation et la position des bornes. Les anciennes seraient remplacées par d'autres reportant le sigle « Rep. Fr. » ; d'autres étaient à revoir à la lumière de nouveaux éclaircissements. Une commission mixte fut instituée en vue d'effectuer des mesurages sur le « plateau du Montgenève, considéré sous ses rapports militaires... comme la position la plus utile à la France au tems de guerre »⁴⁴ et en 1798 les Français obtinrent le déplacement de la ligne de frontière au-delà du lac de la Madeleine, l'incluant dans son territoire. Le petit bassin hydrique, formé de la Stura, avait auparavant été divisé en deux entre les deux pays d'après le principe des eaux pendantes. Mais désormais, bouleversé lui aussi par les vicissitudes révolutionnaires, il commençait à vaciller. Tout aussi

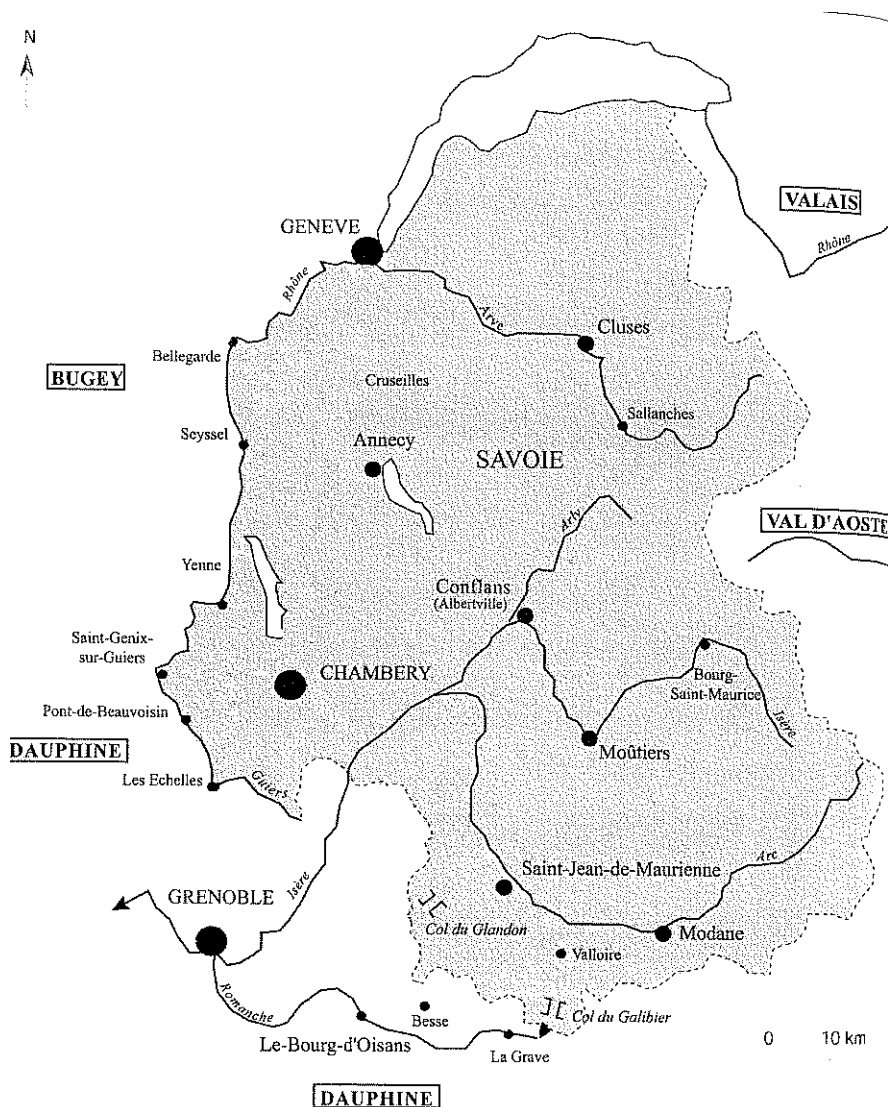
fragile s'avéra cette limite pour les troupes de Napoléon qui arrivèrent à Alba en 1796, donnant vie, comme à Asti l'année suivante, à une république éphémère.

29 La rupture de la frontière qui avait, telle une digue et en dépit des érosions (politiques) du temps, toujours protégé le Piémont-Savoie contre l'encombrant voisin français fut un événement traumatique. Les modifications imposées par le gouvernement de Paris au tissu administratif de l'ancien Royaume de Sardaigne, dont les anciennes provinces furent remodelées d'après les caractéristiques françaises, furent tout aussi bouleversantes⁴⁵. Les frontières aussi subirent des variations, d'abord presque effacées de l'homologation napoléonienne, puis rétablies avec plus de vigueur à l'occasion des travaux du Congrès de Vienne. Tout le processus devrait être réexaminé en tenant compte de la documentation encore inexplorée, conservée dans les archives des deux pays. Les procès-verbaux des commissions chargées de fixer de nouveau la frontière le long de la ligne du Rhône semblent particulièrement intéressants car, aussi bien du point de vue cartographique que théorique, ils contiennent entre autres des réflexions importantes sur l'utilisation des fleuves comme éléments séparateurs⁴⁶. Ce fut alors que les Alpes devinrent surtout une barrière et ce fut alors que commença à s'affirmer avec plus de clarté l'idée que les régions transalpines devaient en réalité tomber sous la souveraineté d'une seule entité. On arriva ainsi aux cessions territoriales de Savoie et Comté de Nice – décrétées par la politique du compromis de Cavour et saluées par les populations locales, désormais largement francisées, par des référendums plébiscitaires (1859)⁴⁷ – qui redessinèrent une fois pour toutes la frontière entre la France et le Royaume naissant d'Italie.

30 Par ailleurs, un signe évident de l'incidence de la frontière alpine sur l'histoire du Piémont-Savoie et, à y regarder de près, de la région dans sa contemporanéité, est l'abondance elle-même d'études sur les Alpes et sur la frontière franco-italienne, des études qui en soulignent parfois la dimension mythique, cueillie par des philosophes, des voyageurs et des géographes⁴⁸, ou qui insistent au contraire sur la donnée ethnolinguistique, dans la tentative de comprendre l'homogénéité de pratiques (économiques, mais surtout dialectales et confessionnelles) encore à présent enracinées sur les deux versants en dépit de la différence d'appartenance nationale⁴⁹. Tout compte fait, même les polémiques nées du projet de réalisation de la ligne de chemin de fer à grande vitesse (TAV) rentrent dans le cadre d'ensemble de la redéfinition des identités en réponse aux macro-intérêts de l'Union Européenne. Les recherches sur les frontières n'offrent pas de réponses sûres, mais elles invitent au moins à ne pas sous-estimer la densité et la profondeur historique de certains phénomènes.

Carte 1. Frontières entre le comté de Nice et le Royaume de France au XVIII^e siècle

Source : B.A. Raviola (dir.), Lo spazio sabaud. Intersezioni, frontiere e confini in età moderna, Atti del seminario Il problema della frontiera e lo spazio sabaud, Torino, 17-19 ottobre 2005, Milano, FrancoAngeli, 2007, p. 67.

Carte 2. Frontière entre le duché de Savoie et le royaume de France au XVIII^e siècle

Source : B.A. Raviola (dir.), Lo spazio sabaudo. Intersezioni, frontiere e confini in età moderna, Atti del seminario Il problema della frontiera e lo spazio sabaudo, Torino, 17-19 ottobre 2005, Milano, FrancoAngeli, 2007, p. 67.

Carte de localisation des lieux mentionnés dans l'article. Frontières actuelles.

Cartographie : Blythe Alice Raviola et Nolwenn Alary

Notes

1. Mis à part le travail, désormais classique, de Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire, xvi^e - xix^e siècle*, Paris, Gallimard, 1998, essentiel, dans ce cas, pour comprendre l'évolution des frontières orientales de la France, on peut consulter plusieurs études menées grâce à des financements du Cofin susmentionné: je me réfère notamment à Giuseppe Ricuperati, « Frontiere e territori dello stato sabaudo come archetipi di una regione europea tra storia e storiografia », et à Donatella Balani, « I confini tra Francia e Stato sabaudo nel XVIII: strategie diplomatiche e amministrazione del territorio », les deux études figurant dans Blythe Alice Raviola (dir.), *Lo spazio sabaudo. Intersezioni, frontiere e confini in età moderna*, Milan, FrancoAngeli, 2007, respectivement aux pages 31-58 et 59-99. Pour une interprétation correcte des concepts invoqués pour la zone alpine, voir aussi Marco Fratini, « Storie di frontiera e pratiche di confine nella valli valdesi », *La Beidana*, vol. XIX, n° 47, 2003, numéro monographique *Incontri e scontri di confine*, p.1-18.

2. Je me limite à signaler les ouvrages les plus récents et renvoie à leur bibliographie: Guido Castelnuovo, *Ufficiali e gentiluomini. La società politica sabauda nel tardo medioevo*, Milan, FrancoAngeli, 1994; Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano (1416-1536)*, Rome-Bari, Laterza, 2002; et actuellement Guido Castelnuovo, « “À la cour et au service de notre prince”: l'hôtel de Savoie et ses métiers à la fin du Moyen Âge », dans Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 23-53.

3. En ce qui concerne les magistratures savoyardes (notamment le *Consilium cum domino residens* de Chambéry), voir la synthèse de Isidoro Soffietti, Carlo Montanari, *Problemi relativi alle fonti del diritto negli Stati sabaudi (secoli XV-XIX)*, Turin, Giappichelli, 1993, p. 1-40.

- 4 . Pour ce qui est de la frontière niçoise, je me permets de renvoyer à mon étude, « La frontiera sul mare. I governatori sabaudi di Nizza e Villafranca tra XVI e XVII secolo », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 73, décembre 2006, p. 233-252, et à la bibliographie correspondante.
- 5 . L'historiographie relative à ce sujet est actuellement modeste. Parmi les travaux les plus récents, on peut citer la recherche de Marco Cassioli intitulée *Ai confini occidentali della Liguria, Castel Vittorio dal medioevo alla Resistenza* (Imperia, Grafiche Amadeo, 2006) qui, dans sa reconstruction du vieux conflit de frontière qui opposa Pigna à Castelvittorio, dans l'Imperiese, restitue comme décor les affrontements de frontière entre les deux États auxquels appartenaient les deux communautés (République de Gênes et duché de Savoie).
- 6 . Cf. Pierpaolo Merlin, *Emanuele Filiberto. Un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Turin, SEI, 1995, p. 276.
- 7 . Cf. *idem*, p. 117 sq., et Walter Barberis, *Le armi del principe. La tradizione militare sabauda*, Turin, Einaudi, 1988; en ce qui concerne l'activité des gouverneurs, cf. Blythe Alice Raviola, *Carriere, poteri ed onori di un'élite: i governatori nei domini sabaudi da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele I (1560-1630)*, Università degli studi di Turin, Faculté de Lettres et de Philosophie, mémoire de maîtrise, 1995-1996, sous la direction du prof. G. Ricuperati.
- 8 . La bibliographie sur les fortifications de montagne est imposante: désormais elle tient compte d'études plus consolidées et approfondit sous divers aspects l'important ouvrage de Micaela Viglino Davico, *Fortezze alla moderna e ingegneri militari del ducato sabauda*, Turin, CELID, 2005.
- 9 . Archivio di Stato de Turin (désormais ASTO), Corte, Lettere di particolari, B, m. 131 (voir notamment les missives de l'été 1573 et celle du 22 janvier 1575).
- 10 . *Ibidem*, 9 octobre 1594: « li mali si devono stirpare nel principio perché quanto più invecchiano, tanto più difficili si fanno ad essere levati et una picciola verga si sterpa da una mano che ad un albero invecchiato non bastino molte ».
- 11 . *Ibidem*, P, m. 23, 1573, agosto 24, da Cuneo: « Mons. de Sant, provenzale, capo de ugonotti, è stato qua vestito incognito a riconoscer questo loco, cosa che potria eser, ateso ché non si fa goardie alle porte di questa città, et il giorno di mercato entra ogni sorte di gente con più sorte di arme ». Sur la ville et sur sa position de frontière, cf. Paola Bianchi, Andrea Merlotti, *Cuneo in età moderna. Città e Stato nel Piemonte d'Antico Regime*, Milan, FrancoAngeli, 2002.
- 12 . ASTO, Corte, Lettere di particolari, P, m. 23, 1575, août 29, Coni: « li ugonotti hano da afrontare Cuneo o Savigliano o Dragonero [Dronero] infra mercordì proximo: io sto alerta ».
- 13 . Cf. Rinaldo Comba (dir.), *Ludovico I marchese di Saluzzo. Un principe tra Francia e Italia (1416-1475)*, Coni, Società per gli studi storici, archeologici ed artistici della provincia di Cuneo, 2003, et Rinaldo Comba (dir.), *Ludovico II marchese di Saluzzo, condottiero, uomo di Stato e mecenate (1475-1504)*, 2 vol., Coni, Società per gli studi storici, archeologici ed artistici della provincia di Cuneo, 2005.
- 14 . Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione (1601) », dans Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo. Tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica. Secc. XVI-XVIII*, Turin, Claudiana, 2004, p.15-61.
- 15 . Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa... », art. cit., p. 18: « costituiva il tassello più importante di un ambizioso progetto, che mirava all'espansione dello stato sabauda verso il mare ». L'auteur relève, entre autres, et à juste titre, que la domination française dans le marquisat de Saluces a été sous-estimée par l'historiographie française (*ibidem*, n. 1).
- 16 . *Idem*, p. 15, 61. Voir aussi Merlin, *Emanuele Filiberto...*, *op. cit.*, p. 105.
- 17 . Cf. Maria Luisa Sturani, *La rete viaria nello schema territoriale degli Stati sabaudi (secc. XVI-XVIII)*, texte dactylographié s. d. (consultable à la Bibliothèque nationale de Turin).
- 18 . Cf. Blythe Alice Raviola, « La frontiera sul mare », art. cit.
- 19 . Pour un discours comparatif sur ce thème, voir les diverses contributions des actes du colloque « Frontiere geografiche e religiose in Italia. Fattori di conflitto e comunicazione nel XVI e XVII secolo », dans Susanna Peyronel (dir.), *Bollettino della Società di Studi Valdesi*, n° 177, 1995. Plus précisément, sur les vallées vaudoises, je renvoie aux travaux récents de Chiara Povero, *Missioni in terra di frontiera. La Controriforma nelle Valli del Pinerolese. Secoli XVI-XVIII*, Rome, Edizioni Istituto storico dei Cappuccini, 2006, et de Marco Fratini, « Una frontiera confessionale. La territorializzazione dei valdesi del Piemonte nella cartografia del Seicento », dans Alessandro Pastore (dir.), *Confini e frontiere. Un confronto fra discipline*, Milan, FrancoAngeli, 2007, p. 127-144. En ce qui concerne le marquisat de Saluces, voir Marco Battistoni, Sandro Lombardini, « Fedi diverse in spazi condivisi. Forne di pluralismo nel Saluzzese tra il secolo XVI e il XVII », dans Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda...*, *op. cit.*, p. 147-192.

- 20 . Claudio Rosso, « Il Seicento », dans Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte sabauda. Stato e territori in età moderna*, Turin, Utet, 1994, p. 223, auquel je renvoie également pour un aperçu général.
- 21 . Cf. Sven Externbrink, « “Le coeur du monde” et la “liberté de l’Italie”. Aspects de la politique italienne de Richelieu. 1624-1642 », *Revue d’histoire diplomatique*, n° 3, 2000, p. 183-208, notamment p. 193-198. Voir aussi Sven Externbrink, « Faire contrepoids à la puissance d’Espagne. Paul Ardier de Beauregard (1590-1671) et la politique de Richelieu en 1633 », *Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte*, n° 27/2, 2000, p. 1-24.
- 22 . Cf. Antonio Manno, *Il patriziato subalpino. Notizie di fatto storiche, genealogiche ed araldiche...*, Firenze, Civelli, 1895-1906, 2 vol. publiés et 27 textes dactylographiés, vol. XVIII, p. 27. Représentant d’une famille du patriciat milanais qui s’était établie à Verceil au xv^e siècle, Camillo, fils du sénateur Mario, fut à son tour membre du Sénat. Il mourut à Turin le 9 juin 1650.
- 23 . Le manuscrit, daté du 12 novembre 1636, à Verceil, et répertorié sous le titre de *Discours de d. Camillo Olgiati sur les conséquences du dépôt fait en main de la France de la place de Pinerol*, se trouve à l’ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all’Esterio, Corti straniere, Francia, m. 2, doss. 21. Les citations italiennes originales, qui ont été ici traduites, sont les suivantes: « è dunque incomparabile la lode che si deve al merito di V.A.R. d’haver campato l’Italia dai soi pericoli »; « colpire il cuore della Francia colle parole mie et haver ventura di persuaderla a restituire quella piazza »; « cresce a quel modo che crescono i fiumi i quali passeggiano molto più ricchi d’onda quanto più si dilungano dal fonte »; « confondere la Francia, o sire, con la maestà del Vostro nome »; « non perché abbiate espugnato la Rochiella con tante altre piazze importantissime et di là siate passato ratto come un folgore a torre l’assedio di sotto Casale »; « inganno, sapendosi per tutto che il cardinal di Richelieu si voltò all’improvviso a quell’impresa doppo d’haver accordato col serenissimo di Savoia di caminare lungo lo Stato suo verso Casale »; « strettezza del parentado che hanno rinovellato insieme ambe le corone »; « Qui mi fermo senza passare ai sgridamenti di quegli i quali ripongono la vittoria infine nella vicinanza che la Francia ha coll’Italia parendogli che quella istessa la percuota et opprima, sapendosi per ogniuno che i dardi i quali si scoccano da vicino non pigliano furia, né forza tale che basti a conficarli sufficientemente nel segno che colpiscono ».
- 24 . *Ibidem*, doss. 17, 1632, août 14, *Remonstrances de la ville de Lyon au roi touchant la doüiane et le commerce de la dicte ville ou il est fait mention de son commerce avec la Savoye et le Piemont*, en cours de publication.
- 25 . Enrico Stumpo, *Finanza e Stato moderno nel Piemonte del Seicento*, Rome, 1979.
- 26 . Cf. Chiara Povero, *Missioni in terra di frontiera...*, *op. cit.* et Chiara Povero, « La frontiera religiosa e la frontiera politica: la geografia degli spazi religiosi e i confini politici nelle valli occidentali del Piemonte sabauda. Secoli XVII-XVIII », dans *Lo spazio sabauda...*, *op. cit.*, p. 207-248.
- 27 . Cf. Marco Fratini, « Una frontiera confessionale », *art. cit.*
- 28 . Pour le contexte, se référer à Geoffrey Symcox, « L’età di Vittorio Amedeo II », dans Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte sabauda...*, *op. cit.*, p. 298-312. En ce qui concerne la place de Coni, voir Bianchi-Merlotti, *Cuneo in età moderna*, *op. cit.*, p. 319 *sq.*, notamment. Pour ce qui est du Montferrat en tant que frontière intérieure, je renvoie aux diverses contributions contenues dans Blythe Alice Raviola (dir.), *Cartografia del Monferrato. Geografia, spazi interni e confini in un piccolo Stato italiano tra Medioevo e Ottocento*, Milano, FrancoAngeli, 2007.
- 29 . Donatella Balani, « La definizione dei confini con la Francia », dans Isabella Massabò-Ricci, Guido Gentile et Blythe Alice Raviola (dir.), *Il teatro delle terre. Cartografia sabauda tra Alpi e pianura*, Savigliano, L’Artistica, 2006, p. 129-135, p. 129.
- 30 . ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all’Esterio, Corti estere, Francia, m. 3, doss. 1. Les citations en italien: « alla nova della rotta de’ francesi a Torino, nata una costernatione generale in Francia »; « signor Rachis, nativo di Racconigi »; « per fatto di qualche interesse stato lasciato da un suo zio morto in Francia »; « o con soccorsi effettivi o con diversioni dalla sua parte, fomentare la rivolta ». « La contea di Saulx et paesi adiacenti confinano a mezza notte col Delfinato che va alle parti di Grenoble, a ponente con il contado di Avignone, a mezzo giorno col restante della Provenza di cui fa parte, benchè internata nel Delfinato, et ha ivi per argine la Durenza, et a levante col Delfinato pure, coherendo a Gap dal di cui territorio si divide per il fiume Saleau, che si scarica nella Durenza vicino Sisteron. Ha montagne da ogni parte così aspre et di tale smisuratezza che vanno quasi impraticabili, né vi è da temere da qualche forza nemica havendo quei popoli armati; non si vede che sassi e monti coverti di boschi tutti sassosi di sassi mobili che chiamiamo in Piemonte lose et chi crede far un passo avanti si trova due indietro »; « li camisari del Languedoc, già parsi estinti in aparenza, potrebbero su la rivolta de’ confinanti risvegliarsi (non sendo sin hora che stati assopiti dalla maggior forza) et unire le luoro colle armi rivoltate di Saulx »; « doppo cominciata la rivolta, si tiene che il paese havrà dieci milla huomini abili armati oltre il numero che si spera de’ confinanti. Sono popoli che tolerano male li aggravi, massime del sale, et non sta che a S.A.R. di riceverli sotto Real sua protettione ».

31 . Cf. Giorgio Lombardi (dir.), *La guerra del sale, 1680-1699: rivolte e frontiere del Piemonte barocco*, 3 vol. , Milan, FrancoAngeli, 1986.

32 . Les géographes et les sociologues ont insisté et insistent à juste titre sur l'inexistence de ce concept qui cachait (et qui cache jusqu'à présent) l'intention de masquer des interventions qui participaient d'un programme politique précis, en s'appuyant sur des éléments naturels: cf. Claude Raffestin, « Vivere, percorrere, cartografare le Alpi », dans *Il teatro delle terre...*, *op. cit.*, p. 19-27, et Gian Primo Cella, *Tracciare confini. Realtà e metafore della distinzione*, Bologne, Il Mulino, 2006.

33 . Donatella Balani, « La definizione dei confini », art. cit., p. 130 *sq.* En ce qui concerne les négociations diplomatiques qui conduisirent au traité, cf. Elisa Mongiano, « Negoziare e amministrare i confini dello Stato nel secolo XVIII: l'esperienza del Regno di Sardegna », dans *Il teatro delle terre...*, *op. cit.*, p. 119-127, en particulier p. 121-122. Voir aussi, Paola Briante, « Stabilire le regole per mantenere un confine », dans *ibidem*, p. 148-149.

34 . Giuseppe Ricuperati donne de manière significative à un paragraphe de son article, « Il Settecento » (dans Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte sabauda*, *op. cit.*, p. 441-834) le titre suivant: « Dal centro alle periferie: Nizza, Sardegna, Savoia », p. 543-555. À part l'île récemment acquise, vers la moitié du XVIII^e siècle, deux des noyaux de fondation du pouvoir territorial de la dynastie apparaissaient désormais éloignés du gouvernement central, des centres fonctionnant mal et apparaissant difficiles à comprendre pour les administrateurs envoyés à Turin.

35 . Cf. Giuseppe Ricuperati, « Il Settecento », art. cit., p. 504 *sq.* En ce qui concerne l'attitude de la France face à cet épisode cf. Blythe Alice Raviola, « “Le tout-puissant”: Carlo Francesco Vincenzo Ferrero d'Ormea nella corrispondenza degli ambasciatori francesi », dans Andrea Merlotti (dir.) *Nobiltà e Stato in Piemonte. I Ferrero d'Ormea*, Turin, Zamorani, 2003, p. 249-277, en particulier p. 251-252.

36 . Cf. Pierpaolo Merlin, *Emanuele Filiberto...*, *op. cit.*, p. 105-106.

37 . Par exemple le secrétaire français Blondel, de passage vers Turin, la perçut de façon manifeste: cf. encore Blythe Alice Raviola, « “Le tout-puissant”... », art. cit., p. 257.

38 . ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all'Esterio, Commissariato ai confini, Francia, m. 24, doss. 7, *Copie de la convention conclue entre la communauté de Saint Genis de la part de Savoye et l'ingénieur Potain, député par celle de France au sujet du creusement du canal au dessus du pont de Guieres jusqu'au Rhône*.

39 . En ce qui concerne les intendants de Savoie, se référer à l'étude fondamentale de Henri Costamagna, « Pour une histoire de l'“Intendenza” dans les États de terre-ferme de la Maison de Savoie à l'époque moderne », *Bollettino storico bibliografico subalpino*, vol. LXXXIII, 1985, p. 373-467. Pour des exemples concrets de leur activité, voir Giuseppe Ricuperati, « Il Settecento », art. cit., p. 649-657; Blythe Alice Raviola, « *Il più acurato intendente* ». *Giuseppe Amedeo Corte di Bonvicino e la Relazione dello stato economico politico dell'Asteggiana del 1786*, Turin, Zamorani, 2004; Giancarlo Comino, *Descrizione della provincia di Mondovì. Relazione dell'intendente Corvesy*, Mondovì, Centro studi monregalesi, 2003.

40 . ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all'Esterio, Commissariato ai confini, Francia, m. 24, doss. 20, 1782, septembre 8, *Informativa dell'intendente di Susa con tabella delle comuni di quella provincia confinanti colla Francia*: « tra le suddette comunità limitrofe tanto de' nostri che degli esteri Stati non è giammai insorta alcuna questione per fatto de' limiti e confini dopo il regolamento de' medesimi »; « e per dar un qualche fondamento a questa sua pretesa adduce la donazione fatta da Carlo Magno al monastero della Novalesa, ove si deve leggere *a valle fontis Cinischiae usque ad petram strictam*, Pietra Stretta, regione del territorio di questa città [Susa] situata dietro il forte della Brunetta verso Mompantero »; « per certo che anticamente l'abazia di Novalesa estendeva il suo dominio sul lago di Montecenisio ove teneva un barchetto e vi fu a tale riguardo lite fra essa e la comunità di Lamborgo »; « inoltre che anticamente la dogana del Piemonte esistesse sul Montecenisio in vicinanza della gran croce e sul sito ove ancora si vedono le vestigia della ... fabbrica detta volgarmente Lapita, ma non si ha di ciò altro riscontro fuorchè la mera tradizione avvalorata dalla denominazione del sito che, secondo il comune uso di parlare, in qualche provincia della Savoia significa dogana ».

41 . *Ibidem*, doss. 21. La note d'information est datée du 10 mars. Le passage original de la citation qui suit est: « tanto i sudditi di S.M. che genovesi s'astengono di far arresti né altri attentati contro la giurisdizione talchè si considera un terreno né dell'una né dell'altra comunità ».

42 . Cf. Paolo Palumbo, « Un confine difficile: Repubblica di Genova e Regno di Sardegna nel Settecento », dans *Cartografia del Monferrato...*, *op. cit.*

43 . ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all'Esterio, Commissariato ai confini, Francia, m. 24, doss. 24 (avec quatre types du Col de Larches); « levare geometricamente il piano del Colle della Maddalena o dell'Argentiera che separa la valle di Stura, in Piemonte, da quella dell'Arche in Francia ».

44 . *Ibidem*, d'après le procès-verbal du 3 juillet 1798 (15 messidor année VI), signé par le comte de Saluces et par les fonctionnaires Danna et Prina pour le Royaume de Sardaigne, et par Vallier Lapeyrouse, Quintin Beauverd et Brossier pour la France napoléonienne.

45 . Cf. Maria Luisa Sturani, « Innovazioni e resistenze nella trasformazione della maglia amministrativa piemontese durante il periodo francese (1798-1814) », dans Maria Luisa Sturani (dir.), *Dinamiche storiche e problemi attuali della maglia istituzionale. Saggi di geografia amministrativa*, Alessandria, Dell'Orso, 2001, et, pour quelques exemples spécifiques, Valeria Pansini, « Suddivisione napoleonica del territorio e risposte locali: esempi nel Piemonte meridionale », dans *Cartografia del Monferrato...*, op. cit.

46 . Pour ce thème, mais par rapport au Tessin, je me permets de renvoyer à mon étude, « Disciplinare la frontiera: l'acquisizione delle province di nuovo acquisto e la ridefinizione del confine orientale », dans *Il teatro delle terre*, op. cit., p. 161-182. La documentation des commissions pour le rétablissement des frontières entre la France et le Royaume de Sardaigne se trouve à l'ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all'Estero, Commissariato ai confini, Francia, mm. 24-27.

47 . En ce qui concerne le comté de Nice, l'on consultera l'ouvrage collectif *Les Alpes maritimes et la frontière de 1860 à nos jours. Ruptures et contacts*, Nice, Serre, 1992, et l'étude récente menée sous la direction d'Alain Ruggiero, *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006.

48 . Cf. Raffestin, « Vivere, parcourir, cartografare le Alpi », art. cit.

49 . Cf. Giorgio Salza, « Giochi con le frontiere. Processi di sviluppo e rappresentazioni di confine e frontiere tra sociologia e storia », *La Beidana*, vol. XIX, n. 47, 2003, p. 19-31.

Pour citer cet article

Référence électronique

Blythe Alice Raviola, « De l'osmose à la séparation. La construction de la frontière entre la France et le Piémont-Savoie (XVI^e- XVIII^e siècles) », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, consulté le 20 mai 2014. URL : <http://cdlm.revues.org/5619>

Référence papier

Blythe Alice Raviola, « De l'osmose à la séparation. La construction de la frontière entre la France et le Piémont-Savoie (XVI^e- XVIII^e siècles) », *Cahiers de la Méditerranée*, 81 | 2010, 271-289.

À propos de l'auteur

Blythe Alice Raviola

Docteur en histoire moderne et chercheur auprès de la Compagnia di San Paolo à Turin. Elle a récemment publié *L'Europa dei piccoli stati*. Dalla prima età moderna al declino dell'Antico Regime, Roma, 2008. Elle a écrit plusieurs ouvrages sur le Piémont au XVIII^e siècle, parmi lesquels *Le rivolte del luglio 1797 nel Piemonte meridionale* (1998) et « Il più acurato intendente ». Giuseppe Amedeo Corte di Bonvicino e la Relazione dello stato economico politico dell'Asteggiana del 1786 (2004), ainsi que des études sur le Monferrat, étudié du point de vue socio-institutionnel et territorial dans *Il Monferrato gonzaghese. Istituzioni ed élites di un micro-stato* (2003). Sur le thème des frontières, elle a coordonné les volumes *Cartografia del Monferrato. Geografia, spazi interni e confini di un piccolo stato italiano fra Medioevo e Ottocento* et *Lo spazio sabaudo. Intersezioni, frontiere e confini in età moderna*, Milan, 2007. Elle travaille actuellement à un ouvrage sur le Pô à l'époque moderne.

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Le problème de la frontière est au cœur d'un vif débat historiographique. Le cas de la limite entre la France et le Piémont à l'époque moderne permet d'éclairer les phénomènes d'osmose et de compénétration entre des territoires contigus, mais aussi l'affermissement progressif d'une frontière de matrice nationale longeant les crêtes des Alpes. Les exemples du comté de Nice, du marquisat de Saluces et des vallées proches de Barcelonnette, échangés entre les

deux états au Traité d'Utrecht (1713) permettent d'observer de plus près la complexité de l'interaction sociale, économique, religieuse et politique entre les habitants des deux zones intéressées. Ils suggèrent en outre la possibilité d'une analyse sur une période longue, qui peut servir aussi à comprendre l'annexion de Nice et de la Savoie à la France (1860).

The issue of boundary is now very relevant in historiography. The case of the limit between France and Piedmont in the early modern age sheds light on phenomena of osmosis and permeation among close territories, but also on the progressive stiffening of the national boundary along the Alps. The exempla of Nice and its county, of the marquisate of Saluzzo, of the valleys around Barcelonnette which the two States exchanged after the Treaty of Utrecht (1713) make it possible to observe the complex social, economic, religious and political interactions among the inhabitants. They also suggest the importance of a long-period analysis, which might be useful to understand the annexation of Nice and Savoy to France in 1859 too.

Entrées d'index

Mots-clés : Alpes, frontière, limite, maison de Savoie, marquisat de Saluces, Nice, territoire

Keywords : Alps, boundary, House of Savoy, limit, marquisate of Saluzzo, Nice, territory

Notes de l'auteur Cette communication s'insère dans le cadre du Projet Ministériel italien Frontiere : ceti, territori, culture nell'Italia moderna (Miur-Prin Cofin 2003-2007).